

Plan périnatalité : le CNGOF tire la sonnette d'alarme

La périnatalité traverse une crise d'une gravité inédite

Les indicateurs de santé sont sans appel : mortalité infantile, mortinatalité et mortalité maternelle parmi les plus élevées d'Europe... Les inégalités territoriales ne cessent de se creuser.

La gynécologie-obstétrique française traverse une crise profonde : manque de personnel médical dans les maternités, recours massif à l'intérim, épuisement professionnel des équipes, fermetures intempestives de services. Le CNGOF alerte depuis plusieurs années.

Les rapports se succèdent (CNGOF en 2018 et 2022, Académie de médecine en 2023, Sénat et Cour des comptes en 2024) et tous appellent à des réformes en profondeur.

Face à cette urgence, le gouvernement a annoncé, le 5 février dernier, le lancement de travaux en vue d'élaborer un Plan Périnatalité, avec des mesures attendues pour juin 2026. Cette initiative aurait pu être une bonne nouvelle, mais la manière dont ce plan est élaboré est profondément inquiétante.

Une méthode qui pose de sérieuses questions

Le 5 février 2026, une réunion convoquée par le ministère de la Santé, initialement centrée sur la fertilité, est élargie à la dernière minute à la périnatalité.

La réflexion est confiée par le ministère à un collège d'experts. Les sociétés savantes, les fédérations hospitalières, la fédération des réseaux de santé en périnatalité et les syndicats représentatifs des professionnels de santé n'ont été sollicités ni sur la composition du groupe de travail, ni sur les axes prioritaires de travail, ni sur la méthode. Un récent rapport de l'IGAS semble avoir motivé le lancement, dans l'urgence, de ces travaux : il n'a cependant jamais été rendu public...

Un dialogue de façade

Les sociétés savantes et les fédérations de la périnatalité ont adressé le 17 février un courrier à la ministre de la Santé pour demander des précisions sur la méthode de travail. **Ce courrier n'a reçu aucune réponse.**

Le CNGOF et la SFMP ont continué de réclamer des réunions de travail. Le 13 avril, les gynécologues-obstétriciens ont finalement été auditionnés : en visioconférence, pendant seulement une heure et demie, sans ordre du jour ni ligne directrice, avec plus de dix participants représentant diverses organisations. Résultat : aucun éclaircissement concernant les orientations envisagées, pas même un état des lieux partagé.

Le message transmis aux professionnels se résume à ceci : « *Envoyez-nous votre avis ; nous verrons ce que nous en ferons.* »

Aucun travail commun n'est prévu associant le CNGOF et les différentes composantes professionnelles de la périnatalité — sages-femmes, anesthésistes, pédiatres, médecins généralistes, auxiliaires puéricultrices. Le ministère entend donc arbitrer seul, sans concertation interprofessionnelle directe.

Ratio soignants-soignés : le contraste avec la méthodologie de la HAS

En parallèle, d'autres travaux continuent. La HAS répond au nouveau cadre légal et va produire des recommandations sur les ratios soignés/soignants en maternité. La méthode est ici construite et transparente, dans le respect des instances représentatives des professionnels qui proposeront des experts, avec des étapes de rédaction puis de double relecture partagée.

Ce que réclament les gynécologues-obstétriciens

La crise des maternités s'accompagne d'une crise profonde chez les gynécologues-obstétriciens hospitaliers et libéraux.

Les solutions sont documentées, consensuelles, et connues depuis des années :

- **Mettre à jour les décrets de 1998**, qui régissent l'organisation des maternités et n'ont quasiment pas évolué depuis près de 30 ans.
- **Réviser les seuils d'activité** des maternités par territoire pour garantir la sécurité des soins.
- **Améliorer les conditions de travail** pour enrayer la fuite des professionnels et les burn-out.
- **Assurer une présence médicale 24h/24** dans toutes les maternités
- **Réduire le recours à l'intérim**, qui fragilise les équipes et dégrade la qualité des soins.
- **Renforcer l'attractivité** des différents modes d'exercice professionnels.
- **Clarifier et apaiser les questions de soins partagés avec les autres professions, pour tous les champs de compétence des gynécologues et obstétriciens**, notamment dans le cadre de l'évolution des compétences et des statuts des sages-femmes.

Le CNGOF refuse d'être relégué au rang de caution

Le Collège National des Gynécologues-Obstétriciens Français (CNGOF) ne s'oppose pas à l'élaboration d'un Plan Périnatalité qui lui paraît au contraire indispensable. Mais un plan élaboré dans la précipitation et sans réelle concertation avec les représentants des professionnels a toutes les chances de ne pas être à la hauteur de la situation extrêmement grave que nous connaissons.

C'est pourquoi le CNGOF, en association avec la Société Française de Médecine Périnatale (SFMP), a pris une décision forte : le refus d'être associé, en tant que

simple contributeur, au rapport qui sera remis dans le cadre des travaux sur le futur plan de périnatalité.

Se battre pour la gynécologie-obstétrique, c'est en effet exiger que les décisions qui la concernent soient prises avec transparence et sérieux, dans le respect de notre profession et de nos champs d'expertise incontournables. Nous ne voulons pas servir de caution à un Plan conçu dans l'opacité et à l'élaboration duquel nous n'avons pas été associés.

Nous restons pleinement mobilisés et nous préparons l'avenir

Cette prise de position ne remet absolument pas en cause l'engagement total du CNGOF en faveur de la santé des femmes, des mères et des nouveau-nés. Le CNGOF restera vigilant et continuera d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur l'état réel des maternités françaises. Il sera particulièrement attentif à toute mesure susceptible de modifier l'organisation des soins et les rôles respectifs des différents professionnels — notamment entre sages-femmes et gynécologues-obstétriciens — sans concertation préalable sérieuse.

Dans la perspective des prochaines échéances électorales nationales, le CNGOF a décidé d'engager un état des lieux complet des différents champs d'activité des gynécologues et obstétriciens, et de préparer la rédaction d'un livre blanc, afin de porter avec force notre expertise et nos propositions dans le débat public.
